

PV-CM-04022025 SEANCE DU 20-05-2025 A 18H30 CONVOCATION DU 07-05-2025	 Mairie de BOURDETTES 1314 route de Pau 64800 05-59-61-33-98 mairie@bourdettes64.fr	PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---	--

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LACROUX Philippe.

Présents : M.M. LACROUX Philippe, DOMENJOLLE Didier, ALVES Frédéric, CABALLERO Jérôme, TECHOUEYRES Pascal,

Mmes SARCA Marie-José, VINGTAN Karine

Excusés : M.M. ALIAS Christian, ARENAS Arthur, BORDES Stéphane, CASTILLON Thierry, TERRASSIER Christophe et Mme VENANCIO Elodie,

Procuration : M. ARENAS Arthur à M. TECHOUEYRES Pascal

Secrétaire : M. TECHOUEYRES Pascal

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Date de la convocation : le 07 mai 2025

La séance débute à 18h30

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, M. le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente. Il n'y a pas de questions. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29-03-2025.

Il propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant.

- Délibération : Servitude à titre gratuit concernant la parcelle A 460 suite aux travaux de TE64.

- Délibération : Renouvellement contrat de concession de la distribution de gaz

Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°1 : SERVITUDE A TITRE GRATUIT CONCERNANT LA PARCELLE A 460 SUITE AUX TRAVAUX DE TE64.

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une

ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle A 460 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE que la parcelle cadastrée A 460 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRECISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 02 : RENOUVELLEMENT CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

Le Maire rappelle que selon le CGCT, les collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz en application du code de l'énergie, négocient et concluent les contrats de délégations de services publics (concessions), et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions.

S'agissant du gaz, ces contrats sont conclus avec les opérateurs placés en situation de monopole par la loi, à savoir GRDF pour ce qui nous concerne localement.

Le contrat en cours a été conclu le 10 juin 1996 pour une durée de 30 ans qui expirera en 2026.

GRDF propose d'anticiper ce renouvellement pour bénéficier des avancées du nouveau cahier des charges négocié à l'échelle nationale entre GRDF et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ces avancées concernent :

- Le bilan de fin de contrat,
- Des indicateurs de performances assortis de pénalités,
- Le renforcement du chapitre sécurité,
- L'introduction d'un chapitre « transition écologique »
- La revalorisation de la redevance par une nouvelle formule paramétrique,
- La transmission des données.

Le Maire présente les pièces du contrat à intervenir à compter du 1^{er} juin 2025 pour une durée de trente ans et propose de les adopter.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet joint de convention de concession, le cahier des charges de la concession et ses annexes,

AUTORISE le Maire à les signer.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire rappelle au conseil municipal l'existence de 2 BND dans le bois de Langladure. Il indique que plusieurs rendez-vous ont eu lieu en présence de M. Lanneretonne et de M. Dureau, géomètre afin de les supprimer. M. Dureau est actuellement en train de travailler sur une proposition de plan.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses traitées, la séance est levée à 20h00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 2

Liste des membres présents :

LACROUX Philippe,
DOMENJOLLE Didier,
ALVES Frédéric,
CABALLERO Jérôme,
SARCA Marie-José,
TECHOUÉYRES Pascal,
VINGTAN Karine

Signature du Maire :	Signature du secrétaire de séance :
----------------------	-------------------------------------